

COMITE DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES
POINT RELATIF A L'INITIATIVE SECTORIELLE SUR LE COTON SOUMISE
PAR LE BENIN, BURKINA FASO, MALI ET TCHAD.
DECLARATION DU MAROC AU NOM DU GROUPE AFRIC
AIN Mardi 10 Juin 2003

Monsieur le Président,

La présence parmi nous aujourd'hui de S.E. Blaise COMPAORE, Président du Faso dénote de la haute priorité politique attachée aux travaux menés au sein de l'OMC depuis la dernière Conférence Ministérielle de Doha, tant les espoirs étaient grands en des négociations à même de déboucher sur la rectification des imperfections et le redressement des déséquilibres d'un système commercial multilatéral fondé plutôt sur des considérations mercantiles. Elle est également l'expression de la profonde inquiétude de certains pays africains, dont l'agriculture, secteur stratégique de leur économie, est actuellement gravement menacée par la politique des subventions pratiquées par les pays industrialisés.

En effet, force est de constater une fois de plus que la dimension développement, sur laquelle se sont basés tous les résultats de Doha, semble être remise en cause, du fait que les intérêts des PED sur certaines questions majeures pour leur économies n'ont pas été pris en considération, conformément à la lettre et l'esprit des déclarations adoptées à Doha. Les secteurs de l'agriculture en est la meilleure illustration.

Monsieur le Président,

Les programmes d'ajustement structurel en Afrique sub-saharienne ainsi que l'élan pris dans le domaine de la libéralisation depuis 1995 ont eu comme premier résultat la substitution de nombreux monopoles d'Etat qui, dans le passé, finançaient la production et contrôlaient l'achat, la transformation et l'exportation des produits agricoles, par un secteur privé non armé pour faire face à la concurrence acharnée sur les marchés mondiaux. Cette situation, largement décrite par plusieurs Organisations Internationales comme la FAO et la CNUCED, a conduit au déclin de la production, les négociants privés n'étant pas enclin à fournir aux agriculteurs les intrants nécessaires à titre gratuit comme le faisait l'Etat auparavant.

En effet, des études élaborées par la FAO montrent que l'abolition de l'ancien système d'approvisionnement en intrants - et le net renchérissement de ceux-ci en raison de la dévaluation et de la suppression des subventions - se sont traduits par une diminution de la consommation d'intrants dans la plupart des pays. Certaines entreprises privées ont essayé de fournir les intrants à crédit mais cette formule présente les risques connus de tous alors que les offices de commercialisation étaient à peu près certains d'acheter la récolte des producteurs qui étaient approvisionnés en intrants gratuits ou bon marché, les négociants privés ne bénéficient pas d'une pareille garantie.

Dans toute cette tourmente, c'est le coton qui a été au centre de différentes perturbations connues depuis presque une décennie, d'énormes efforts ont été réalisés sur le plan interne pour faire face aux effets des réformes, libéraliser le secteur du coton et rendre la produit plus compétitif. Ces efforts ont été hélas vains vu les prix injustement imposés sur un marché mondial dominés par des produits largement subventionnés par les pays développés avec tout ce que cela comporte comme distorsions.

La production du coton représente une part non négligeable du PIS et occupe une place prépondérante dans la balance commerciale des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui assurent à eux seuls près de 15% des exportation mondiales constituant ainsi l'unique source de revenu pour près de 10 millions de personnes.

Monsieur le Président,

En matière d'agriculture, l'objectif de l'établissement d'un système de commerce équitable et axé sur le marché ne peut être atteint sans qu'une réponse appropriée ne soit trouvée aux principales restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux, le paragraphe 13 de la Déclaration de Doha énonce certes les mesures à prendre, mais la situation critique et urgente des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dont le coton constitue la principale ressource appelle des mesures urgentes à prendre lors de la prochaine Conférence de Cancun.

C'est pourquoi le Groupe africain appelle les membres de l'OMC à étudier ces propositions avec toute l'attention requise. Il considère que ces mesures proposées par les pays signataires s'insèrent parfaitement dans le cadre des négociations en cours sur l'agriculture. Le Projet du Président du Comité des négociations sur l'agriculture a en effet reconnu le principe des « produits spéciaux ». Aussi, l'élargissement de ce concept actuellement limité à des mesures défensives, l'inclusion du coton dans la liste de ces produits spéciaux et l'élimination des mesures à la frontière, du soutien interne de même que toutes les formes de subvention à l'exportation sur le coton, sont autant de mesures qui s'insèrent dans la prise en compte de ce produit d'exportation vital pour les pays concernés.

Le Groupe africain considère qu'en raison de l'urgence de cette question et dans le but d'assurer la survie de ce secteur vital, il serait hautement souhaitable que les membres de l'OMC adoptent à Cancun les mesures d'urgence énumérées au paragraphe 36 de la proposition des quatre pays africains, en l'occurrence, le Burkina Faso, le Tchad, le Mali et Bénin. La situation du secteur cotonnier dans ces quatre pays est tellement préoccupante qu'elle ne permet pas d'attendre la fin des négociations actuelles sur l'agriculture et des délais de mise en œuvre.

Mardi, 10 juin 2003